

DELIBERATION N° 2006/06-03 - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2005

Monsieur BOILEAU rapporteur, indique à l'Assemblée que le compte de gestion 2005 présenté, est conforme en tous points au compte administratif 2005.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 22 voix pour et 2 abstentions (Groupe Ludres Notre Ville : MM. SAUTROT et FRANOUX) :

- de donner quitus à Madame le Trésorier Principal pour son compte de gestion 2005.